

24. Sep. 42 L

B. 51.13.51.R.1.= DF.

Berne, le 23 septembre 1942.

Réf. I.G. 12.1940.

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir la lettre du 15 septembre nous relatant que vous avez fait recevoir par un de vos Secrétaires un Attaché de l'Ambassade de l'U.R.S.S. à Londres qui avait exprimé le désir d'entrer en relations avec votre Légation au sujet des prisonniers de guerre russes évadés d'Allemagne qui ont réussi à entrer en Suisse. Nous approuvons la décision que vous avez prise. L'absence de relations diplomatiques entre la Suisse et l'U.R.S.S., qui s'oppose à toutes relations officielles entre nos agents diplomatiques et les agents soviétistes, ne doit pas empêcher, en effet, lorsqu'ils peuvent être utiles, certains contacts officieux sur des questions non politiques, en particulier sur le plan humanitaire. De même, toutefois, que les relations de pure courtoisie que vous pouvez avoir chez des tiers avec des représentants de l'U.R.S.S. ne doivent pas aller jusqu'aux invitations ou aux visites, il conviendrait d'éviter que ces contacts sur des questions techniques n'entraînent à des rapports plus étroits.

Nous prenons note avec satisfaction de ce que M. Voina était régulièrement chargé d'exprimer des remerciements sur le traitement que les prisonniers de guerre russes évadés d'Allemagne ont trouvé en Suisse. Il va de soi, ainsi que nous vous l'avons expliqué le 17 septembre, que nous avons traité ces malheureux comme les prison-

Monsieur Walter THURNHEER,  
Ministre de Suisse,  
LONDRES.

Copie est envoyée à M. de Haller;  
Copie est envoyée à la Div. de Police  
en annexe à n/lettre de ce jour.

Dodis



niers évadés d'Allemagne appartenant à d'autres nationalités qui se trouvent dans l'impossibilité de poursuivre leur voyage. Les mesures de police prises à leur sujet (internement, etc.) ont pour contre-partie que nous pourvoyons à leur subsistance. La question du remboursement des frais ne pourrait se poser que dans certains cas exceptionnels. Ainsi que votre interlocuteur - qui paraît fort bien renseigné - vous l'a dit, il semble qu'il y a, en effet, deux ou trois femmes d'origine russe qui ont été placées par la police suisse dans un home à Fribourg. Jusqu'ici, c'est la Légation de Pologne à Berne qui a avancé les frais. Nous demandons, sur ce point particulier, des renseignements complémentaires à la Division de la Police et nous serons heureux de vous en faire part à l'intention de M. Voina.

Si l'Ambassade de l'U.R.S.S. à Londres désirait faire parvenir à ses ressortissants en Suisse des vêtements ou d'autres cadeaux qui pourraient leur rendre la vie plus agréable, nous n'y mettrions certainement pas obstacle. Le mieux serait que des envois de cet ordre soient distribués par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge. Il y aurait peut-être même un certain intérêt à encourager M. Voina à prendre contact à ce sujet avec le représentant du Comité international de la Croix-Rouge à Londres.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

*Le Chef*  
*de la Division des Affaires étrangères*